

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_186

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par La 2CCAM en date du 13 novembre 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion du Match de Coupe de France,
Rue de Chamberon.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de cet évènement, la circulation sera interdite Rue de Chamberon – Portion comprise entre l'Allée du plein S et le Chemin des Beuloz - (sauf riverains) et le stationnement réservé pour les équipes participantes au match le **Samedi 16 Novembre 2024 de 14h00 à 22h00**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la 2CCAM.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,



A Scionzier, le 13/11/2024

Le Maire
Sandro

